Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 123 (1978)

Heft: 7-8

Artikel: L'efficience des troupes d'aviation et de défense contre avions

continuera-t-elle à être assurée à l'avenir?

Autor: Bolliger, K.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344165

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'efficience des troupes d'aviation et de défense contre avions continuera-t-elle à être assurée à l'avenir?

par le Commandant de corps K. Bolliger, Commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions

Il est certain que la Suisse ne sera jamais l'objectif principal d'un agresseur. Par contre, elle peut devenir rapidement un théâtre accessoire d'opérations s'il s'avère, par exemple, que l'usage de son espace aérien implique beaucoup moins de risques que la pénétration de ceux des pays limitrophes. Les principaux blocs militaires disposent d'études, constamment mises à jour, sur les éventualités les plus diverses en matière d'attaque et de défense. Dans la zone de l'Europe centrale, ces études ont certainement aussi analysé les avantages d'une éventuelle «opération accessoire suisse» par rapport à ce que coûterait l'utilisation de notre espace aérien. Dans cet ordre d'idées, il peut s'agir soit de contourner des centres importants de défense étrangers, soit d'établir une liaison aussi courte que possible entre divers centres d'infrastructure. Un simple coup d'æil sur la carte de l'Europe montre l'importance considérable que revêt le corridor neutre de près de 900 km de long formé par l'Autriche et la Suisse pour les deux blocs militaires qui maintiennent constamment des forces aériennes importantes en état d'alerte avancée.

Des éléments importants de dissuasion

De tous temps et sur tous les théâtres d'opérations militaires, on s'est basé sur l'état de la défense aérienne d'un pays pour en tirer des conclusions, par extrapolation, sur sa préparation militaire en général. Cela, d'une part parce que le passage de la paix à la guerre peut intervenir de manière particulièrement rapide dans ce domaine. C'est ainsi que notre espace aérien pourrait être violé en période de crise probablement bien avant qu'un soldat étranger ne mette le pied sur notre territoire. Par ailleurs, il est fort simple et peu compromettant de tâter dans l'air la volonté de défense et la préparation effective d'un Etat. Le cas échéant, il sera aisé d'expliquer des «incidents» par des erreurs de navigation, des défauts techniques ou la désobéissance d'un pilote à des ordres donnés. Qui, parmi les aînés, ne se souvient pas des attaques allemandes dans notre espace aérien en mai et juin 1940? Les interventions décidées de nos propres pilotes, menées parfois sans instructions claires, mais avec un grand courage, incitèrent Göring à renoncer après quelques semaines à ces incursions dans notre espace aérien. Dans sa chronique officielle, Bonjour rappelle la sensation qu'avait soulevée alors à l'étranger notre comportement à l'égard de l'aviation allemande, qui remportait victoire sur victoire sur tous les fronts. Des «probings» analogues des Arabes (ou des Russes?), intervenus quelques semaines avant la guerre de «Jom Kippur» avaient permis à l'aviation israélienne de démontrer en 1973 sa forte supériorité qualitative. En ce qui nous concerne également, nous devrions compter très rapidement avec des vols de reconnaissance en cas de passage de la guerre froide à la guerre chaude.

C'est dire que nous avons d'ores et déjà toutes les raisons voulues de conserver une bonne position initiale, cela grâce à un équipement aérien suffisamment moderne, à une force permanente et à des mesures de mobilisation adaptées à une escalade rapide du conflit éventuel. Pour apprécier nos préparatifs, les blocs militaires ne peuvent se fonder que sur les mesures déjà prises chez nous en état de paix relative pour répondre aux exigences de niveau international. Cela vaut en premier lieu pour l'équipement et l'armement. En revanche, il est d'autant plus difficile pour l'étranger d'évaluer notre volonté de défense et notre niveau de formation que les armées professionnelles ont tendance, par

méconnaissance des faits, de traiter la milice avec une certaine condescendance. En fait, nous sommes presque la seule organisation de défense contre avions dans le monde entier dont les éléments de DCA et les engins aéroportés sont manœuvrés dans leurs grandes lignes par la milice; ceci est dû essentiellement au niveau élevé de formation professionnelle de tous les membres des forces armées, du mécanicien affecté à l'organisation au sol jusqu'au pilote de la Swissair. Il convient toutefois de relever que le «noyau dur» de la milice et, de ce fait, une force permanente dont l'efficience ne saurait être sous-évaluée, est professionnelle, formé l'organisation forte de 3500 hommes, qui groupe le Service des aérodromes militaires, l'Escadre de surveillance, les instructeurs et les officiers du système «Floride».

Aujourd'hui déjà, notre défense aérienne est constamment observée par l'étranger

Nous savons que notre procédure d'intervention est observée des deux côtés par des services d'écoute et de contrôle par radar étrangers, auxquels viennent s'ajouter les photographies de notre infrastructure prises par satellites. C'est dire que nos succès et nos échecs sur le plan de la formation sont examinés à la loupe. Nous travaillons donc pour ainsi dire en vitrine et tentons consciemment d'exercer un effet dissuasif lors des démonstrations de tir réel de l'aviation et de la défense contre avions, auxquelles les observateurs étrangers sont d'ailleurs toujours invités. Or des exercices effectués avec la munition de guerre ne laissent précisément aucune possibilité de dissimuler des défauts éventuels en recourant au bluff ou à une manœuvre de distraction; dès lors, le jugement des spécialistes étrangers ne cesse de nous confirmer que de telles démonstrations de notre état de préparation valent plus que le prix de la munition, bien que ce dernier ne soit certainement pas modeste. Mais qu'en est-il de l'appréciation de notre volonté de défense par l'étranger? — Dans le domaine de l'aviation et de la DCA, il convient de mentionner les 2000 jeunes gens qui s'annoncent chaque année en vue de subir une première sélection afin de pouvoir faire carrière comme pilote militaire. Or chacun d'eux sait que seuls 15 candidats environ recevront le brevet souhaité, après une formation sévère qui s'étendra sur 55 semaines.

Les dépenses militaires - instrument de mesure de notre volonté de défense

Par contre, l'étranger qui se fonderait sur la réduction constante, en pour-cent, par rapport à l'ensemble du budget, de la quote-part des dépenses fédérales affectées à la défense nationale et des faiblesses qui en résultent sur divers points de notre armement, serait amené à en tirer la conclusion erronée que notre volonté de défense n'est plus aussi sérieuse qu'il y a quelques années. Il est de fait que l'on procède constamment à des comparaisons internationales qui se fondent sur des tableaux statistiques indiquant, d'une part, les dépenses militaires par rapport au produit national brut ou par habitant et d'autre part, le nombre d'armes lourdes modernes, telles qu'avions, chars blindés, engins de DCA et pièces d'artillerie.

C'est le Parlement qui tranchera en dernier lieu

Ce n'est nullement trahir un secret que de rappeler que, même après l'introduction de l'avion de protection de l'espace aérien «Tigre» au début des années huitante, le gros de nos forces aériennes, à savoir les avions destinés au combat au sol «Hunter», accusera un âge de plus de 20 ans et qu'une partie de notre DCA sera encore équipée de pièces que nous avons acquises durant la Seconde Guerre mondiale.

Si donc nous voulons continuer à maintenir la volonté de défense extrêmement réjouissante de chaque soldat et corps de troupe, il ne saurait être question de ralentir nos efforts en vue de renouveler constamment et de moderniser notre équipement.

Nous avons ainsi abordé une partie de la question posée: «Conserverons-nous notre efficience à l'avenir?». Nous pouvons y répondre par l'affirmative pour autant qu'après les acquisitions actuellement en cours, de nouvelles mesures soient prises pour réaliser les plans existants et constamment mis à jour.

Les principes tactiques, les nouveaux procédés d'intervention en vue de réagir à des actions ennemies une fois décelées, la formation elle-même, peuvent être très rapidement adaptés en période de crise, même au début d'un conflit, aux exigences de l'instant, en tant que «software». En revanche, toute omission dans l'équipement de la troupe aurait un caractère irréparable, car il faut des années et des décennies pour y remédier. C'est dire que la réponse positive qui sera donnée en définitive à la question posée dans notre titre devra l'être par notre Parlement, seul à décider des moyens qu'il entendra mettre dorénavant à la disposition de la défense nationale dans le cadre de ses décisions politiques.

K.B.

